



## Augmentation charge de travail

Par **ROMANCE CAMILLE**, le **01/02/2017** à **06:56**

Bonjour,

Je fais partie d'un service qui comprenait jusqu'au 1er janvier 2017 2 personnes.

Ma collègue 0,25 Etp et moi 1 Etp.

Mon employeur a affecté ma collègue à un autre service.

Je me retrouve sans aide et je dois assumer toute seule la charge de travail.

Est-ce légal ?

Bien cordialement

CR

Par **P.M.**, le **01/02/2017** à **09:04**

Bonjour,

C'est l'employeur qui organise l'entreprise et apprécie de la charge de travail mais de toute façon, il ne peut pas vous obliger à en absorber plus que vous ne pouvez en faire...

Ce que vous pourriez faire, c'est le prévenir par lettre recommandée avec AR ou à la rigueur mail de la charge importante de travail qui vous revient maintenant et qui menace votre santé ou passer par les Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise et en particulier le CHSCT...